



Suite a achat d'un véhicule : Porsche Boxster

Par Visiteur

Monsieur

En novembre 2008 je fais l'acquisition d'un véhicule d'occasion de marque Porsche Boxster ,et en moins de 6 mois 3000? de frais ! je décide de vendre ce véhicule et lors de l'inspection de celui ci par un garage spécialisé , il m'informe qu'ils ne peuvent pas le vendre car celui ci a été accidenté et a nécessité un passage au "marbre" ! donc aujourd'hui je me retrouve avec un véhicule de 23 000? que je ne peux revendre !

Puis-je exiger du garage qui me l'a vendu l'échange de ce véhicule contre l'équivalent, ou le remboursement total plus les frais de réparations ?

Ou quels sont les recours " dissuasifs" que je peux invoquer contre ce garage afin qu'il me change le véhicule ou me rembourse .

Merci de votre réponse .

Sincères salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

il m'informe qu'ils ne peuvent pas le vendre car celui ci a été accidenté et a nécessité un passage au "marbre" ! donc aujourd'hui je me retrouve avec un véhicule de 23 000? que je ne peux revendre !

Pour quelle raison vous ne pouvez pas revendre votre voiture.

La passage au marbre signifie que votre voiture a fait l'objet d'une inspection

Aviez vous eu connaissance de ce passage au marbre?

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur

Merci de votre réponse !

Lorsque le garage me l'a vendu il ne m'a pas informé que ce véhicule avait été accidenté ! et aujourd'hui aucun garage " sérieux" ne veut prendre mon véhicule a la vente !

Sinceres salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Avez vous des preuves permettant d'affirmer que le passage au marbre date d'avant votre achat?

si tel est le cas, vous pouvez engager la responsabilité du vendeur sur le fondement de l'article 1147 du code civil et demander des dommages et intérêts.

Il serait également possible de demander la résiliation du contrat et dans ce cas rendre la voiture et obtenir un dédommagement mais vous seriez également contraint de dédommager le vendeur car vous avez usé de la voiture pendant une certaine période.

Je pense donc que le mieux est de conserver le véhicule et demander des dommages et intérêts.

Cordialement

ps: je suis une femme

Par Visiteur

Madame

Merci pour votre réponse !

Donc le mieux pour moi c'est de ne rien dire et d'essayer de le revendre ! car je pense que si j'entame une procédure je ne suis pas sorti de "l'auberge" !

Sincères salutations .

* excusez pour Monsieur !

Par Visiteur

Monsieur,

Oui sans doute.

Mais si vous n'informez pas l'acheteur potentiel de cet incident, la situation sera identique et il pourra se retourner contre vous.

Cordialement

Par Visiteur

Madame

Donc que me conseillez vous concrètement ?

Salutations .

Par Visiteur

Monsieur,

Et bien deux solutions sont envisageables.

La première est effectivement de vendre votre voiture mais en étant honnête avec l'acheteur afin d'éviter tout problème dans le futur.

La seconde est de conserver votre voiture et demander au vendeur des dommages et intérêts. Vous ne pouvez bien sûr agir que si vous avez la preuve que l'accident a bien eu lieu avant que vous soyez propriétaire du véhicule.

Vous pouvez également combiner les deux.

Cordialement